

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25039**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nîmes, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Nîmes, Recteur de l'Académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie, 124g Psychologie de la santé ; Psychologie clinique ; Psychopédagogie ; Psychologie de l'environnement

Formacode(s) :

14454 psychologie, 14414 psychopathologie, 14456 psychothérapie

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours Psychologie Clinique et Psychopathologie en Thérapie Cognitivo-Comportementale et Émotionnelle

Bilan psychologique

Bilan clinique et psychopathologique

Psychothérapie comportementale et cognitive

Psychothérapie émotionnelle

Entretiens de motivations

affirmation de soi

gestion du stress et gestion du stress au travail

Mindfulness

Prise en charge de trauma, troubles dépressifs, anxieux, addictifs...

Addictions

Prise en charge enfants, adolescents et adultes en TCC

Identifier la nature des difficultés

Réaliser des examens psychologiques

Déterminer le besoin et le type d'aide psychologique

effectuer des activités d'informations et de formations

Réaliser des suivis individuels ou de groupe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce Master vise à former des Psychologues cliniciens aptes à exercer dans des domaines variés du champ de la santé mentale.

Les étudiants diplômés pourront devenir psychologues dans les secteurs suivants :

Fonction publique hospitalière

Établissements du secteur conventionné

Etablissement du domaine sanitaire et social associatif

Secteurs psycho-éducatifs judiciaires

Domaine libéral

Psychologue

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

Réglementation d'activités :

L'usage professionnel du titre de psychologue est protégé depuis l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, en application du décret n° 2005-97 du 3 février 2005 et de l'arrêté du 19 mai 2006 complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Voir site de l'université

<https://www.unimes.fr/fr/formations/catalogue/master-lmd-xb/sciences-humaines-et-sociales-SHS/master-psychologie-clinique-et-psychopathologie-en-therapie-comportementale-cognitive-et-emotionnelle-program-master-psychologie-clinique-et-psychopathologie-en-therapie-cognitivo-comportementale-et-emotionnelle.html>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures) - Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) - Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

NOR: ESR51331410A

JORF n°0027 du 1 février 2014 page 1922 texte n° 25

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

NOR: MENS0200982A

JORF n°99 du 27 avril 2002 page 7631 texte n° 56

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'accréditation du 7 juillet 2015 autorisant l'université de Nîmes à délivrer le diplôme pour la période 2015/2016 à 2019/2020

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Les informations sont disponibles sur le site de l'université de Nîmes

Autres sources d'information :

site de l'université de Nîmes

site de l'université de Nîmes

Lieu(x) de certification :

Université de Nîmes : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Gard (30) [Nîmes]

Université de Nîmes : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Gard (30) [Nîmes]

Université de Nîmes

Rue du docteur Georges Salan

30021 Nîmes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32138